

Picardie

Hebdomadaire économique et régional

LA GAZETTE

CPPAP n° 0520 I 79612 - ISSN 2111-336X

www.picardiegazette.fr

B.H.F. DELAPLACE

Entreprise Générale du Bâtiment

Rénovation tous corps d'état

www.bhf-delaplace.com



Commissaires aux comptes de la région d'Amiens

Reprise : le point de vue du président Gilles Vatbled



AMIENS MÉTROPOLE

Un plan de soutien de
20 millions d'euros

9-10



60 000 Rebonds Hauts-de-France au chevet des dirigeants



ENVIRONNEMENT TRANSITION ÉCOLOGIQUE

7-8

Futurproofed accompagne les collectivités



ENTREPRISES FRANCE MOUSTIQUAIRE

11-12

Des produits made in France et écologiques



ÉCONOMIE SANTÉ

16-17

Dirigeant, comment gérer le stress de la reprise ?

SARL au capital de 40.000 euros
3 place d'Aguesseau BP 38826 - 80 088 AMIENS cedex 2

Fondateur : Jean DOURIEZ

Directeur de Publication : Xavier MEPLON

Directeur des Éditions : Arnaud SELLIER
arnaud.sellier@picardiegazette.fr

Rédacteur en chef : Patrick BEAUMONT
patrick.beaumont@gazettenpdc.fr

Chef d'édition : Loretta RIZZUTO
loretta.rizzuto@picardiegazette.fr
Tél : 06 37 85 51 93

Rédactrices : Amélie PEROZ
amelie.peroz@picardiegazette.fr
Virginie KUBATKO
virginie.kubatko@picardiegazette.fr

Community manager : Manon Vanhuysse
manon.vanhuysse@gazettenpdc.fr

Service annonces légales : al@picardiegazette.fr

Chargée de clientèle Annonces Légales : Nathalie HECQUET
nathalie.hecquet@picardiegazette.fr
Tél : 07 86 09 87 12

Abonnements : abonnement@picardiegazette.fr
Tél : 03 22 92 01 75

Chargée de Publicités Commerciales : Stéphanie ACCART
stephanie.accart@picardiegazette.fr

Tél : 06 80 66 72 03

Marchés publics : Arnaud SELLIER
Tél : 06 17 87 32 62

Dépôt légal : à parution
CPPAP 0520 1 79612
ISSN 2111-336X

Imprimerie : DB PRINT
53, rue de la Lys - BP 90068 - 59431 Halluin CEDEX (fr)
Chrzanowska 32,
05-825 Grodzisk Mazowiecki (pl)

Associé : SARL Financière Duriez-Bataille.

Tirage : 3.300 exemplaires

Abonnement d'un an : 45 € par édition

BEAUVAIS : reprise du chantier du NOUVEAU THÉÂTRE



En raison du confinement lié à la pandémie du Covid-19, le chantier du Nouveau théâtre du Beauvaisis, situé à Beauvais, s'est arrêté. Les travaux ont repris le 11 mai. L'inauguration initialement prévue en septembre 2020 sera reportée au printemps 2021. Les contraintes sanitaires de reprise imposées comme les obligations de distanciation, de roulement des équipes, vont allonger le temps d'intervention des différents corps de métier et reculer de fait sa date de livrai-

son ainsi que son inauguration. La saison 2020-2021, quant à elle, reprendra en septembre 2020, dans la structure provisoire installée sur le site de la Maladrerie Saint-Lazare en attendant que le Nouveau théâtre du Beauvaisis ouvre ses portes au printemps 2021. « *Un théâtre, c'est un lieu d'extraordinaire liberté, un lieu magique qui transporte dans des univers drôles, émouvants, toujours passionnants. Un lieu où s'expriment tous les sentiments, un lieu qui interroge et bouscule, ouvert sur le monde qui nous entoure et sensible à toutes les questions qui parcourent notre société* », rappelle Caroline Cayeux, présidente de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis et maire de Beauvais. La billetterie est ouverte par mail et par téléphone depuis le 12 mai (du mardi au vendredi de 13 h à 18 h, pour le standard). La réouverture sur site pour l'accueil du public sera programmée dès que possible en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.

LA VILLE DE COMPIÈGNE mise sur la transition écologique

La ville de Compiègne va se munir d'une chaufferie biomasse dans le but de verdir son réseau de chauffage urbain. Il s'agit d'un système de chaleur alimenté à base de matières végétales, principalement du bois. Les travaux commenceront dès cette année pour une mise en service en 2021. Constituant une nouvelle source d'approvisionnement pour les habitants de la commune, ce dispositif permettra notamment d'introduire plus de 65% d'énergies renouvelables. La construction et le financement de cet équipement, dont le montant s'élève à 10 millions d'euros, seront pris en charge par Engie Solutions. Par ailleurs, la coopérative Tereos a annoncé, le 13 janvier dernier, le test de l'ED95 (l'éthanol à 95%) auprès des transporteurs de betteraves. À l'issue de cette expérimentation, le groupe ambitionne de mettre en place, sur son site d'Escaudœuvres (Nord) une pompe à l'ED95 dotée d'une cuve de 70 000 litres. Cette dernière sera, pour sa part, capable d'alimenter un parc de 50 véhicules au minimum.



L'ESS récompensée



© AdobeStock

La Fondation Crédit Mutuel Nord Europe a remis un chèque de 120 000 euros à sept associations des Hauts-de-France œuvrant en faveur des circuits courts. Deux associations de la Picardie sont concernées : Les Jardins Familiaux de Chantilly ont reçu 40 000 euros et MultiCités, à Saint-Quentin, 5 000 euros. L'ESS est récompensée par la Fondation Crédit Mutuel Nord Europe : pour son appel à projets annuel, la Fondation a choisi de soutenir des projets audacieux qui favorisent la mise en place de circuits courts et ré-

pondent ainsi aux enjeux sociaux et environnementaux de notre époque. Au total, sept projets ont ainsi été sélectionnés par le Conseil d'administration parmi les 77 réceptionnés. L'association Les Jardins Familiaux de Chantilly s'occupe de la gestion et de l'attribution de 240 jardins aux habitants de Chantilly. Elle organise des opérations de sensibilisation à l'environnement à destination des scolaires et des habitants et dispose d'un terrain équipé d'une mare pédagogique, d'un rucher et d'une prairie fleurie. La Fondation soutient l'association dans la mise en place d'un projet pédagogique autour de la culture en aquaponie. Ce procédé consiste à faire de l'élevage piscicole couplé à de la production de légumes, le tout dans un écosystème autonome qui permet d'éviter le recours aux pesticides. L'association MultiCités, quant à elle, mène de nombreux projets pour renforcer le lien social dans des quartiers sensibles de Saint-Quentin. La Fondation soutient son projet de création d'un atelier de production de mets culinaires (soupe, confitures etc.) à base de fruits et légumes invendus récupérés auprès de producteurs locaux. Ce projet a vocation à favoriser l'insertion professionnelle d'adultes sans emploi.

LA SNCF recrute

La SNCF a identifié ses besoins régionaux pour 2020 et 2021 : la société recrute des conducteurs de trains basés à Creil mais aussi à Amiens, Saint-Quentin et Lille. Au total, entre 20 et 30 postes de conducteurs sont à pouvoir. Les candidats bénéficieront d'une formation interne rémunérée de douze mois qui alterne cours théoriques en centre de formation et stages pratiques dans l'établissement d'affectation. Cette formation est validée par une évaluation professionnelle à l'issue de laquelle les candidats reçoivent un diplôme de conduite de trains. Ces derniers accéderont également à des formations afin de perfectionner leurs compétences et évoluer dans l'entreprise.



ENTRETIEN AVEC LE PRÉSIDENT GILLES VATBLED

En ces temps plus que perturbés pour les entreprises, le rôle de conseil des **commissaires aux comptes** est aujourd'hui encore plus nécessaire qu'à l'accoutumée. Entretien avec **Gilles Vatbled**, le président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes (**CRCC**) d'Amiens, qui livre sa vision de la situation et revient sur l'**accompagnement** de la profession.

Amélie **PÉROZ**

Picardie La Gazette : Comment analysez-vous cette nouvelle phase de l'activité ?

Gilles Vatbled : Cette phase de reprise fait planer beaucoup d'incertitudes sur les entreprises, qui ont vu leur chiffre d'affaires durant le confinement fortement chuter, voire devenir inexistant. Pour le moment, nous n'avons qu'une quinzaine de jours de recul, c'est trop peu pour tirer des conclusions mais nous sommes quand

même intimement convaincus, pour échanger avec nos clients, qu'ils vont avoir ou ont déjà des problèmes stratégiques par rapport à leur activité, couplés à des problèmes de productivité, en raison des mesures sanitaires à respecter, problèmes qui impacteront à terme la rentabilité.

De quel ordre sont ces problèmes stratégiques que vous évoquez ?

Il s'agit souvent d'un repositionnement stratégique de leur activité telle qu'elle était exercée avant le confinement, et qui va évoluer. La stratégie complète de l'entreprise va devoir être réévaluée, avec un repositionnement des produits, de la clientèle... La crise a modifié leurs habitudes de travail, fait prendre conscience que des risques imprévisibles pouvaient survenir.

Dans ce contexte économique inédit, comment les commissaires aux comptes ont-ils accompagné les entreprises ?

La procédure d'alerte fait partie des missions de la profession, elle est lancée lorsqu'on estime que l'entreprise risque de se heurter à des ruptures de trésorerie. Nous ne l'avons pas fait durant le confinement, nous n'avons pas à prévenir les chefs d'entreprise des risques étant donné que tout le monde les connaissait. En revanche, nous les avons aidés en prenant contact avec eux, en leur demandant s'ils étaient accompagnés, d'experts-comptables notamment, et s'ils avaient bien connaissance de l'ensemble des mesures gouvernementales, complexes, auxquelles ils pouvaient prétendre. Il s'agissait aussi de les soutenir moralement et de les écouter.



Et depuis la reprise, sur quels points se concentre votre action ?

Notre métier, c'est de mettre le doigt sur les risques, il ne faut pas se voiler la face : les entreprises vont très rapidement se heurter à un mur

de dettes. Dans un premier temps, nous nous assurons que les clients ont bien conscience des échéances de remboursements à venir. Nous les incitons à monter des Business plans et prévisionnels, sans occulter les problèmes qu'ils pourraient rencontrer.

Ce point est primordial, les entreprises ont eu des prêts bancaires, de PGE avec ces prévisionnels, elles doivent impérativement indiquer des données raisonnables,

au regard des risques supportés pendant ces deux mois. Les commissaires aux comptes sont en mesure d'apporter ce regard critique pour ne pas minimiser les difficultés.

Ces délais de remboursement vous paraissent-ils tenables pour les entreprises ?

Clairement non. Il va falloir à un moment supprimer ces échéances, en tout ou partie. Les TPE/ PME, mais aussi les très grandes entreprises, et c'est une particularité française, ont un manque de fonds propres, et on avait déjà avant la crise des entreprises aux trésoreries plutôt tendues. La deuxième spécificité nationale à mon sens, c'est le manque d'analyse des entreprises de leurs prix de revient. Avec une troisième problématique : le crédit inter-entreprise, qui avec l'arrêt des aides, va certainement se gripper. Les TPE/ PME ont tout de même un avantage par rapport à leur positionnement stratégique, c'est leur agilité comparé aux très grandes entreprises.

Comment envisagez-vous l'avenir immédiat pour les entreprises ?

Il n'y a pas du tout aujourd'hui un climat de confiance. Certains secteurs comme l'agro-alimentaire fonctionnent toujours, même s'ils rencontrent des difficultés d'ordre logistique, RH, etc. mais la demande est là. Ce n'est

pas la même donne par exemple pour les sous-traitants de l'industrie aéronautique, les commandes des grands donneurs d'ordre ont été stoppées. De nombreux secteurs géographiques risquent d'être fortement impactés.

Si vous aviez des conseils à délivrer aux chefs d'entreprise ?

Il y a une chose importante que les chefs d'entreprise ne doivent pas oublier : le Gouvernement a pris des mesures auprès des tribunaux de commerce pour les entreprises déjà en difficulté avant le confinement, ou qui risquaient de le devenir avec ce confinement. Pendant cette période d'urgence sanitaire, les liquidations de biens et les règlements judiciaires ont été suspendus. Le Gouvernement a également assoupli les mesures destinées à régler les problématiques de dettes des entreprises, comme la conciliation et les procédures de sauvegarde. Sauf que frapper à la porte du tribunal de commerce fait encore très peur à beaucoup de chefs d'entreprise, il faut absolument qu'ils s'y rendent avant qu'il ne soit trop tard pour bénéficier de ces mesures, qui vont leur apporter une bouffée d'air. Ce n'est pas un rôle très agréable pour les commissaires aux comptes de le faire, mais c'est de notre devoir d'informer les chefs d'entreprise de ces dispositions, qui ont encore plus la tête dans le guidon en ce moment et qui pour certains sont dans une période de sidération. Il faut savoir que d'être sous la protection du tribunal de commerce change tous les rapports avec les créanciers.

C'est la prévention qui bat son plein aujourd'hui...

C'est tout à fait ça ! C'est aussi le moment pour les entreprises d'aller challenger leurs conseils, en particulier les professionnels du chiffre. Il n'y a pas de honte à demander de l'aide, au contraire. C'est une crise inédite qui se gère au jour le jour.

Il ne faut pas se voiler la face : les entreprises vont très rapidement se heurter à un mur de dettes

La profession en chiffres

150 commissaires aux comptes en Picardie.
93 sociétés de commissariat aux comptes.

3 000 entreprises auditées (qui emploient au total **100 000** personnes).

FUTUREPROOFED GUIDE

LES COLLECTIVITÉS VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Depuis 2017, le cabinet de consulting **Futureproofed**, basé en Belgique, a lancé un **outil numérique** en ligne pour accompagner les collectivités dans leur **Plan climat énergie territorial** (PCAET). Dans les Hauts-de-France, le **pôle métropolitain d'Amiens** est le premier utilisateur de cette aide à l'action.

Virginie **KUBATKO**

Déjà 130 villes européennes utilisent cette technologie. Futureproofed entend aider les collectivités à prendre des décisions quant au PCAET qui fait partie de leur compétence (obligatoire pour toutes les EPCI de plus de 20 000 habitants). Diagnostic, management, solution et partage sont les maîtres mots pour accompagner les collectivités ou les pôles vers la transition écologique. « Nous avons fait deux constats : il y a des contraintes économiques et humaines pour mettre en œuvre le PCAET et puis il y a un manque de clarté dans la prise en charge opérationnelle

de la politique climatique, note Caroline Panard, responsable des partenariats Hauts-de-France de Futureproofed. *Nous trouvons des clés d'optimisation des résultats pour valoriser les actions du territoire. »*

Spécialisé dans le consulting depuis 2005, Futureproofed a développé un outil numérique, Futureproofed Cities, afin de répertorier efficacement les actions de chaque territoire et de « créer de la valeur partagée », souligne Caroline Panard.

UNE MÉTHODOLOGIE

L'outil comprend plusieurs niveaux de conseil : l'aide au démarrage des projets avec un diagnostic, l'accompagnement des actions et le partage d'expériences entre utilisateurs. Concrètement, les collectivités rentrent les données qu'elles possèdent en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat, classifiés avec les indicateurs souhaités.

L'outil est personnalisable : chaque EPCI choisit ses propres indicateurs pour atteindre les objectifs fixés, eux aussi personnalisables bien que le PCAET définit de grands objectifs stratégiques et opérationnels nationaux pour atténuer le changement climatique, en préconisant le développement des énergies renouvelable, en maîtrisant la consommation d'énergie et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la dépendance énergétique. « L'outil permet de mettre en œuvre une méthode de travail pour chaque



© Futureproofed

Futureproofed a développé un outil numérique, Futureproofed Cities, afin de répertorier efficacement les actions de chaque territoire.



l L'équipe de Futureproofed.

L'objectif final est de mettre en place des actions concrètes pour un plan climat efficace et rapide

collectivité, avec ses propres enjeux sur les territoires, note Caroline Panard. Il permet d'organiser les actions, par priorité et sur plusieurs échelles de temps. C'est un résumé efficace de toutes les actions entreprises, avec notamment la génération d'organigrammes, mais aussi un outil de vision sur l'avenir. Nous pouvons également intervenir pour des questions liées au PCAET et aux actions le concernant. C'est une façon d'op-

timiser le travail pour avancer plus vite et plus efficacement. C'est aussi un moyen de communiquer sur la politique menée pour le climat. » Au-delà de ces indicateurs, l'outil calcule également les économies ou les bénéfices possibles de chaque action ou de façon plus globale.

C'est aussi une plate-forme de partage. Les collectivités utilisant Futureproofed Cities ont la possibilité de communiquer entre elles, et avec leur territoire grâce à une page publique, afin de partager leurs actions, leurs expériences et leurs avis. « C'est un moyen de trouver des idées et de s'inspirer, constate la responsable. Car l'objectif final est de mettre en place des actions concrètes pour un plan climat efficace et rapide. » Futureproofed Cities est déjà utilisé par le pôle métropolitain d'Amiens Métropole. L'objectif est de diffuser cet outil dans toute la région.

AIDER LES DIRIGEANTS À SE RELEVER

Comment **transformer un échec** en future réussite ? C'est en substance la vocation de l'association **60 000 Rebonds** qui au travers de ses **huit antennes nationales**, accompagne les dirigeants ayant connu la liquidation de leur entreprise. Une **reconstruction professionnelle** mais également personnelle, comme l'explique le président de 60 000 Rebonds Hauts-de-France **Damien Deleplanque**.

Amélie **PÉROZ**



Les réunions mensuelles permettent d'échanger entre dirigeants.

« L'échec n'est qu'une opportunité de recommencer plus intelligemment. » Cette phrase d'Henri Ford résume la philosophie qui guide 60 000 Rebonds, présidée au niveau national par Guillaume Mulliez, et reconnue association d'intérêt général à caractère social depuis 2016. Sa principale mission : aider les entrepreneurs en post liquidation à sortir de leur isolement professionnel mais aussi personnel et les accompagner pour qu'ils rebondissent vers un nouveau projet. L'antenne des Hauts-de-France, composée d'une centaine de bénévoles accompagne une soixantaine de chefs d'entreprise par an (moyenne d'âge : 50 ans), souvent à la tête de TPE. La démarche est structurée, avec d'abord une phase d'intégration, avant l'accompagnement – gratuit* – du-

rant deux ans maximum par une marraine ou un parrain (des chefs d'entreprise) et sept séances de coaching avec un coach certifié. Au programme également : des réunions mensuelles, qui permettent à l'ensemble des membres de se retrouver pour échanger avec des chefs d'entreprise passés par l'association, tisser des liens et exprimer leurs besoins, des ateliers-conférences dispensés par des experts-métiers pour notamment acquérir de nouvelles compétences et développer ses connaissances et des Groupes d'échange et développement (GED) dans lesquels l'entrepreneur en rebond explique sa problématique à des consultants qui proposent des axes de travail et de réflexions.

SOLIDARITÉ ET PROFESSIONNALISME

« Notre mission, c'est aussi de changer le regard de la société vis à vis de l'échec entrepreneurial », explique Damien Deleplanque, qui a succédé fin 2019 à Bruno Tesson à la tête de l'association régionale, et qui était auparavant Directeur général du groupe Adeo (holding du troisième groupe mondial de la vente de biens de consommation pour le bricolage et la décoration, et maison mère de Leroy Merlin). La moitié des entrepreneurs accompagnés poursuit l'aventure entrepreneuriale, l'autre moitié rebondit dans le salariat, « nous mettons en relation les dirigeants accompagnés avec des entreprises, pour ce que l'on appelle des jobs transitoires, alimentaires. Je crois que 60 000 rebonds est un



Bruno Tesson (à g.) a passé le relais fin 2019 à Damien Deleplanque pour présider 60 000 Rebonds Hauts-de-France.

lan, mais qu'ils sont en difficulté ou en stress, nous avons mis en place un "coaching solidaire" de trois heures, jusqu'au 15 juillet », poursuit Damien Deleplanque qui s'attend au regard de la crise sanitaire à un pic de l'activité de l'association pour le dernier trimestre de cette année. Fin avril, 60 000 Rebonds Hauts-de-France a organisé un Webinaire sur "Entrepreneur.e dans la tempête, préparez concrètement votre rebond", toujours disponible en replay (<https://60000rebonds.com/2020/05/04/retrouvez-en-replay-le-webinaire-entrepreneur-e-dans-la-tempete-preparez-concretement-votre-rebond/>).

metteur en liens entre ceux qui peuvent aider et ceux qui en ont besoin..., reprend Damien Deleplanque. C'est important que dans ces

moments de déprime, voire de détresse, ces chefs d'entreprise soient entourés, de façon positive, qu'on leur redonne de l'espoir et qu'ils aient un lieu où parler de leurs difficultés, souvent, ils ont du mal à se livrer à leurs proches. Nos valeurs ce sont l'enga-

gement, la solidarité, la bienveillance et le professionnalisme. »

Avec le confinement, l'association a dû adapter son accompagnement : « Même si les dirigeants ne sont pas en dépôt de bi-

trouvez-en-replay-le-webinaire-entrepreneur-e-dans-la-tempete-preparez-concretement-votre-rebond/).

L'association a également noué en Picardie un partenariat avec la Fondation Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) avec comme objectif de trouver des bénévoles pour lancer une antenne amiénoise [ndlr, les antennes de 60 000 Rebonds Hauts-de-France se situent aujourd'hui à Lille, dans l'Artois et à Dunkerque]. « Il faut vraiment que nous soyons le plus "local" possible », observe Damien Deleplanque.

*Avec cotisation annuelle de 10 euros pour ceux en ayant les moyens financiers.

Pour tout renseignement : hautsdefrance@60000rebonds.com

**Je crois que
60 000 rebonds
est un metteur
en liens**

FRANCE MOUSTIQUAIRE, DES PRODUITS MADE IN FRANCE

Créée par **Anne-Sophie Anselin**, France Moustiquaire est une société dont l'atelier est basé à **Doullens**. L'enseigne, spécialisée dans la **fabrication de moustiquaires enroulables** pour fenêtre sur mesure, offre des produits de haute qualité **100% made in France**.

Fatima **EZZAHRA DARDAOUI**

Titulaire d'un master en Marketing, Anne-Sophie Anselin est la fondatrice de France Moustiquaire. Après avoir œuvré pendant plus de dix années dans le domaine du marketing, cette dernière a décidé d'opter pour une reconversion professionnelle en se mettant à son propre

compte. C'est ainsi qu'elle a créé sa société en octobre 2018. « J'ai été déçue de ne pas trouver une offre satisfaisante de moustiquaires enroulables sur mesure made in France à un prix correct. Raison pour laquelle j'ai décidé de me lancer dans cet univers », déclare-t-elle. « J'ai mis en place un site très simple d'utilisation qui permet aux utilisateurs de commander en quelques clics : ils choisissent leur couleur de structure et leurs dimensions. Il y a également des notices qui expliquent clairement comment prendre ses mesures et installer sa moustiquaire », précise la propriétaire des lieux.

UNE SOLUTION ÉCOLOGIQUE ET DURABLE

Parce que ventiler sa maison est un geste indispensable quelle que soit la saison, la société France Moustiquaire a conçu une solution idéale écologique, pratique et esthétique afin de se protéger des moustiques. Elle fabrique au sein de son atelier à Doullens des moustiquaires 100% hermétiques.

Dans le détail, chaque produit est constitué de toile en fibre de verre indechirable répondant à la norme M1 anti-feu qui est à la fois très discrète et 100% efficace et



France Moustiquaire propose des moustiquaires enroulables made in France à un prix raisonnable.



d'une structure (coffre, coulisses et barre finale) solide en aluminium laqué. C'est un store extérieur résistant aux intempéries qui est fabriqué pour rester en place tout au long de l'année. Des composantes qui font de chaque moustiquaire enroulable un produit de qualité supérieure assurant une longue durée de vie. Le mécanisme est disponible en trois couleurs : blanc, brun

Anne-Sophie Anselin a mis en place un site très simple d'utilisation qui permet aux utilisateurs de commander en quelques clics.

ou gris anthracite. Pour plus de praticité, les poignées sont accessibles de l'intérieur et un amortisseur est placé dans le coffre si nécessaire, et ce, pour garantir une montée du store enrouleur moustiquaire en douceur. En plus de l'offre qui consiste à confectionner des moustiquaires sur mesure entièrement réalisées en France, France Moustiquaire accompagne les clients tout au long du processus d'achat. Il propose des conseils liés à la prise de mesure, à l'installation du produit (dont la durée est estimée à 15 minutes) mais aussi à l'utilisation. Il reste à noter que tous les produits France Moustiquaire sont garantis deux ans à compter de la date d'acquisition.

Reportage réalisé avant confinement

SOMME : distribution de masques et de flacons de gel



© AdobeStock

Fin mai, le Conseil départemental de la Somme a distribué 137 000 masques et 702 flacons (400 ml) de gel hydroalcoolique, issus de la dotation hebdomadaire de l'Agence régionale de santé, complétée par les stocks du Département, répartis sur 150 points de livraison. Cette distribution concerne : les Services d'aide à domicile, les foyers de vie et d'hébergement et les résidences autonomie (Ehpad, IME, SSIAD, etc.), ainsi que les agents du Département. « Depuis le début de la crise sanitaire, la trentaine d'agents volontaires a ainsi assuré le dispatch et la distribution de 712 300 masques chirurgicaux (dont 96 000 provenant du Département), 4 980 flacons de solution hydroalcoolique (dont 2 316 provenant du Département suite au don de la Société Cla-

rins) et 87 bidons de solution hydroalcoolique de cinq litres, précise le Conseil départemental. Le Département a mis à la disposition des chirurgiens dentistes de la Somme 20 000 masques FFP2. Ces livraisons sont renouvelées de manière hebdomadaire pendant toute la crise sanitaire pour assurer la sécurité des personnels et des personnes prises en charge par la collectivité. »

AMIENS MÉTROPOLE LANCE UN PLAN DE SOUTIEN DE 20 MILLIONS D'EUROS

En complément des aides de l'État et de la Région, **Amiens Métropole** et la ville d'Amiens ont décidé d'apporter une **série de mesures**, pour aider les entreprises et commerces à **passer ce difficile cap économique**.

Amélie **PÉROZ**

La maire d'Amiens Brigitte Fouré et le président d'Amiens Métropole Alain Gest ont présenté le 12 mai dernier ce plan de soutien économique de 20 millions d'euros, qui comprend le financement de nouvelles mesures et des réorientations de crédits déjà votées en 2020, est qui est destiné à limiter l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique et l'emploi et « en limiter les effets sur les futures recettes des collectivités ». Le service du Développement économique d'Amiens Métropole a décliné ce plan en trois temps : l'immédiat (limitation des dépenses et charges récurrentes des entreprises et injection de liquidités auprès des entreprises sous contrat avec l'agglomération), le court terme, avec un fonds de soutien (Fonds passerelle) permettant à l'entreprise de trouver un appui financier et d'apporter de la visibilité par une méthode de remboursement des impayés, et enfin le moyen terme, avec le développement d'un plan de relance local.

Parmi les mesures mises en place : le Fonds passe-

relle, qui s'adresse aux restaurateurs et entreprises de moins de dix salariés, réalisant moins de 1,2 million de chiffre d'affaires (à l'exception des activités de restauration intégrées sans limite de seuil), créés depuis moins d'un an (ou en cours de création pour les start-up). L'aide est comprise entre 2 000 et 4 000 euros, remboursables sur deux ans, avec différé de remboursement compris entre six à douze mois. Une dotation au Fonds de financement du Besoin en fonds de roulement (BFR, en cours de création par la Région et la Banque des territoires et d'un montant total de plus de 24 millions d'euros) de 370 000 euros est également prévue. Elle sera destinée à financer les BFR des entreprises de moins de dix salariés, sous forme d'avance remboursable sur deux ans, à taux zéro, plafonnée à 15 000 euros par entreprise et avec différé de remboursement d'un an.

« Il est essentiel pour nous de soutenir les commerçants et artisans », a de son côté rappelé Brigitte Fouré. Un soutien qui se traduit par une exonération des loyers des locaux commerciaux loués appartenant à la ville – totale en mars et avril, à 50% de juin à août, et de 25% jusqu'en décembre prochain. Les droit de place des commerçants non sédentaires sont eux réduits de 60%, les restaurateurs vont être entièrement exonérés de droit de terrasse jusqu'à la fin de l'année, de même que les artisans qui n'auront pas à payer la redevance de dérogation au stationnement les deuxième et troisième trimestres. Pour soutenir les commerces de centre-ville, le stationnement, en surface et en ouvrage, est gratuit jusqu'au 2 juin, une mesure qui sera prolongée si nécessaire.

Pour plus de renseignement sur l'ensemble des mesures : deveco@amiens-metropole.com.



© AdobeStock

LA SERRURERIE- MÉTALLERIE ODIOT EST NÉE

Yoanne Odiot a repris l'atelier **Baillet** à Oisemont. Il l'a rebaptisé **serrurerie-métallerie Odiot**. D'ores et déjà, **le bouche à oreille** fonctionne à merveille, notamment sur Facebook.

Isabelle **BOIDANGHEIN**



| Une protection de machine, destinée à une entreprise.

Dans l'atelier de 750 m², un garde-corps en acier destiné à une maison est en cours de peinture. Yoanne Odiot est fier de montrer sa réalisation. Plus loin, une protection de machines pour une entreprise industrielle de couleur jaune vif est achevée. Début février, il a débuté son activité et cet ancien salarié dans la serrurerie ne chôme pas. Les réalisations et devis sont là. Il peut compter sur un parc de 13 machines pour mener ses commandes à bien.

DÉPART À LA RETRAITE

« Cela fait 20 ans que je connais cet atelier, raconte t-il. Je venais ici couper et plier des tôles pour un ancien patron. C'était connu et ça avait bonne réputation. Ensuite, quand j'ai travaillé dans la serrurerie, j'ai commencé parallèlement une activité dans la serrurerie-métallerie en micro entreprise pour gagner en ex-



Une partie de la clientèle est composée de particuliers.

expérience. Si j'avais besoin d'un outil, je venais ici. La reprise, s'est faite au fur et à mesure. Je suis très content et les anciens gérants Hervé et Josiane Baillet aussi. Ils ont pu partir à la retraite. Hervé Baillet revient régulièrement. »

PLANS À LA MAIN

Épaulé par des élus, notamment de Oisemont, il a pu bénéficier d'aides sur son loyer dans le cadre d'une opération Fisac : « Je retoucherai 20% des loyers de 2020. Cela représente quand même presque deux mois et demi de loyer », souligne-t-il. Concrètement, son entreprise qui n'assure que du sur mesure compte trois clientèles différentes demeurant une cinquantaine de kilomètres autour de Oisemont : les particuliers, les agriculteurs et les entreprises. Pour les premiers, il réalise notamment des rampes d'escaliers, des portails, des portillons, des verrières... « L'acier est à la mode dans les maisons. Cela donne un style. C'est un matériau que j'aime car la création est quasi infinie et si on se trompe, contrairement au bois, on peut modifier », confie-t-il.

Les agriculteurs recourent à ses services pour aiguiser ou changer les lames de godets destinées notamment à transporter des ballots mais aussi afin de faire réparer des fonds de bétailères. Pour des entreprises d'activités diverses, il peut créer des coffrets électriques destinés au sous sol ou aux caves, des prototypes de chariots sur roulettes, des portes bouteilles de gaz, des protections diverses... À noter que tous les plans sont réalisés à la main. Le carnet à devis de Yoanne Odio est déjà bien garni : « Le contact avec les clients est très bon, assure-t-il. Ils sont très compréhensifs. Comme je débute, j'ai besoin de trésorerie pour payer la matière première et les charges. Je leur explique et ils règlent assez vite. »

L'acier est à la mode dans les maisons. Cela donne un style

Reportage réalisé avant confinement

REPRISE : LES CLÉS POUR GÉRER SON STRESS

Stress, fatigue, anxiété, responsabilité des équipes : c'est le moment d'aborder toutes les thématiques propres au dirigeant, décuplées pendant cette période particulièrement difficile. La Web conférence du 5 mai dernier "**Comment se préserver pour mieux redémarrer**" organisée par l'**Observatoire Amarok**, apporte aux dirigeants des clés pour leur permettre de reprendre l'activité en toute **sérénité**.

Charlotte **DE SAINTIGNON**

Il ne faut pas s'oublier et accepter l'idée de se faire passer en priorité pour pouvoir maintenir le cap de l'entreprise sur la durée

Le niveau de burn-out des dirigeants a augmenté, selon l'enquête nationale de l'Observatoire Amarok, de Montpellier, spécialisé

dans la santé des dirigeants, menée auprès de 1925 dirigeants.

« Les facteurs aggravants sont liés au confinement, il s'agit de l'impuissance et du fait d'être coincé, explique Olivier Torres, expert de la santé du chef d'entreprise au sein de l'Observatoire Amarok. Je ne suis pas trop inquiet car leur moral est encore bon. Avec le déconfinement, le niveau devrait revenir à la normale habituelle. »

En attendant, les "stresseurs" de la crise actuelle sont nombreux, au premier rang desquels figurent la peur de

l'infection, la solitude, la frustration et l'incertitude. Viennent ensuite le manque d'informations claires et fiables et la surcharge liée aux besoins d'adapter le travail à la situation.

SE PRÉSERVER AU MAXIMUM DES STRESSEURS

« Il est tout à fait normal de ressentir beau-

coup d'émotions en cette période, qu'elles soient négatives ou positives, explique Laure Chanselme, psychologue du travail à l'Observatoire Amarok. Pendant la crise, il est de fait d'autant plus important de prendre soin de soi. » « Le chef d'entreprise est l'homme ou la femme clé de l'entreprise. S'il n'est pas là, il y a un risque de dépôt de bilan. Il ne faut pas s'oublier et accepter l'idée de se faire passer en priorité pour pouvoir maintenir le cap de l'entreprise sur la durée », insiste Laure Chanselme. La psychologue présente plusieurs pistes : d'abord limiter son exposition aux médias et aux sources d'informations négatives permanentes, continuer d'organiser son temps et modérer ses priorités, entretenir la positivité et lâcher prise sur ce que l'on ne peut pas maîtriser et mettre au contraire son énergie sur ce que l'on peut contrôler. « Un facteur salutogène, qui génère de la bonne santé consiste à ne pas tout subir et à reprendre la maîtrise de certaines choses », explique Laure Chanselme.

Au niveau plus personnel, les pistes sont également nombreuses : conserver une bonne hygiène de vie, prendre du temps avec soi-même en privilégiant les activités qui apportent bien-être et détente, comme le sport ou la relaxation, garder le contact avec ses proches et s'appuyer sur un soutien social émotionnel. De manière plus schématique, les chercheurs Lazarus et Folkman ont élaboré une stratégie pour faire face au stress qui repose sur quatre préceptes : l'acceptation, « qui ne consiste pas à se résigner, mais à ac-



© AdobeStock

Pour Laure Chanselme, psychologue du travail à l'Observatoire Amarak, il est tout à fait normal de ressentir beaucoup d'émotions en cette période, qu'elles soient négatives ou positives.

cueillir la crise telle qu'elle est », comme l'explique Olivier Torres ; la réinterprétation positive, le "coping" actif, qui consiste à déterminer et suivre une ligne d'actions et concentrer ses efforts pour résoudre la situation, et enfin la planification des étapes à suivre. En revanche, certaines stratégies, comme « le déni, le désengagement ou l'auto-blâme sont à bannir », met en garde Olivier Torrès.

L'ART DU STRATÈGE : TRANSFORMER LES CONTRAINTES EN OPPORTUNITÉS

Pour reprendre le contrôle, les entrepreneurs ont intérêt à user de leur « vigilance entrepreneuriale ». Cette aptitude, qui se déroule en trois phases – s'informer, connecter les informations et les transformer en idées, et enfin évaluer les opportunités – permet d'identifier des opportunités qui seraient négligées

par d'autres. « Si la phase de recherche est souvent élevée, nous avons pu évaluer que les entrepreneurs avaient plus de mal pour passer de l'information à l'idée, et encore plus, pour passer de l'idée à l'opportunité », constate l'expert.

Pour développer leur stratégie entrepreneuriale, les dirigeants ont donc intérêt à réduire la recherche d'informations et à augmenter leur capacité à les transformer en idées. Concernant la recherche d'informations, celle-ci doit se faire de manière canalisée : les chefs d'entreprise peuvent chercher des exemples d'entreprises qui ont réussi à transformer leur modèle d'affaires ou suivre des entrepreneurs inspirants. L'expert leur conseille de tenir un journal quotidien écrit de leurs idées, puis de réfléchir, dans un deuxième temps, à leur mise en œuvre et ensuite d'évaluer leurs bénéfices.

NOUVELLE PROCÉDURE ADMINISTRATIVE EN NULLITÉ/ DÉCHÉANCE DE MARQUES

Depuis le 1^{er} avril dernier, l'**Institut national de la propriété industrielle** (INPI) est compétent dans la **nouvelle procédure administrative** en déchéance et en nullité de marques. Explications.

Viviane **GELLES**



© AdobeStock

L'objectif poursuivi par l'ordonnance du 13 novembre 2019 introduisant la réforme est de rendre disponibles des marques non exploitées pour permettre à d'autres acteurs de les utiliser et de supprimer des marques, en cas de défaut de validité ou d'atteinte à l'ordre public. Il est désormais possible de demander directement à l'INPI la nullité d'une marque qui, notamment :

- ne respecte pas les conditions de validité de la marque (défaut de caractère distinctif, marque composée exclusivement d'éléments pouvant servir à désigner une caractéristique du produit ou du service ou d'éléments devenus usuels),
- est exclue de l'enregistrement, car contraire à l'ordre public ou trompeuse,
- porte atteinte à des droits antérieurs (marque, nom commercial, nom d'une collectivité territoriale, nom d'une entité publique, appellation d'origine etc.).

Il est également possible de demander la déchéance d'une marque qui ne fait pas l'objet d'un usage sérieux pendant cinq ans. Ces demandes peuvent en principe être présentées par

toute personne physique ou morale, sans qu'il soit nécessaire de démontrer l'existence d'un intérêt à agir (sauf pour les demandes de nullité présentées par les titulaires de droits antérieurs, par exemple). La durée de la procédure varie en fonction du nombre d'échanges entre les parties pendant la phase d'instruction, soit au total entre six mois à un an. La décision rendue par l'INPI aura les effets d'un jugement et constituera un titre exécutoire permettant de recourir à une exécution forcée. La nullité de la marque prendra effet à la date de son dépôt ; la déchéance, à la date de la demande ou à la date à laquelle est survenu le motif de déchéance. Comme toutes les décisions rendues par l'INPI, il reste possible de former un recours devant la Cour d'appel compétente.

STRATÉGIE MOINS ATTENTISTE

L'avantage de cette nouvelle procédure réside principalement dans le fait qu'elle permet une stratégie moins «attentiste» en matière de marques : lorsqu'une marque gênante aura été identifiée par un opérateur économique envisageant, par exemple, le dépôt d'un signe similaire, celui-ci aura la possibilité de prendre les devants pour faire valoir, notamment, le défaut d'exploitation de la marque en question ou son invalidité. En fonction de la décision rendue, il saura si la voie est libre le cas échéant, sans devoir rester dans la crainte d'une éventuelle action à son encontre du titulaire de la marque gênante.

À noter : depuis l'ouverture de cette nouvelle procédure le 1^{er} avril, 29 demandes en nullité ou déchéance de marque ont été formulées, précise l'INPI, dans un communiqué du 13 mai dernier.

LA REPRISE DOUCEMENT MAIS SÛREMENT

Nous sortons progressivement la tête de l'eau malgré une **épée de Damoclès** toujours présente au-dessus de nous. Depuis lundi 11 mai dernier, comme beaucoup d'entreprises, les **offices notariaux** ont pu ouvrir à nouveau leurs portes pour **accueillir du public**.

Chambre interdépartementale des **NOTAIRES DE PICARDIE**

La période d'état d'urgence avant ce 11 mai a marqué une césure dans nos habitudes. Avant nous nous serrions la main, aujourd'hui, nous nous désinfectons et portons masque ou visière, gants et parfois blouse, respectant les gestes barrières imposés à tout un chacun.

Pendant cette période particulière, nous avons dû apprendre à nous adapter. Cette remise en question a dépassé les frontières et nous pouvons évoquer une réorganisation mondiale sur des aspects tant humains qu'économiques.

En ce qui la concerne, la profession notariale a dû appréhender autrement le service à la personne et la régularisation des actes notariés. La profession a aussi su mettre en œuvre des moyens pour assurer la continuité du service public.

ADAPTATION

À compter du début de l'état d'urgence, il a fallu organiser rapidement les entreprises en télétravail, ce qui n'était pas toujours chose aisée, pour tenter de poursuivre une activité au même rythme qu'avant. Cela a souvent nécessité d'investir dans un matériel approprié. Le rythme a malgré tout été cassé. Le chômage partiel est aussi venu toucher la profession notariale, celle-ci gardant à l'esprit de conserver les effectifs en place. Les conseils continuaient à être donnés, non plus en rendez-vous physique mais soit téléphonique ou par visioconférence. Un numéro national d'appel "3620 notaire" a été mis en place pour continuer le conseil gratuit. La signature des actes a pu se faire par procuration ou par le système de l'acte à distance lorsque celui-ci pouvait se mettre en place. Tout cela a pu nous montrer certaines limites car finalement l'activité de nos études notariales a réellement ralenti, beaucoup moins d'actes ont été signés, venant alors impacter l'équilibre économique des structures. Ce virus nous aura tous touchés d'une manière ou d'une autre, la santé humaine et la santé économique ne tenant parfois qu'à un fil. Nous ne sommes que peu de choses à l'échelle individuelle mais nous contribuons tous à ce changement pour parvenir à un nouvel équilibre. Au même titre que tous ceux qui ont contribué à sauver des vies et tous ceux qui nous ont permis de continuer à vous accompagner, les notaires sont à vos côtés.



LA GAZETTE

SOLUTIONS

Votre partenaire Annonces Légales & Formalités

- Publication dématérialisée des Annonces Légales
- Formalités Juridiques
- Publication, dématérialisation & consultation des marchés publics


Annonces Légales.pro

www.annonceslegales.pro


PARALEGAL
Sociétés

Votre partenaire formalités

www.paralegalsocietes.fr

Besoin d'un renseignement, d'un devis ? Contactez-nous !

7 rue Jacquemars Giélée, 59000 Lille • Tél. : 03 28 38 45 45
info@gazettesolutions.fr • www.gazettesolutions.fr